

L'objectif de ce document est de répertorier les premières réflexions concernant un des projets qui sera soumis au COLD – la création d'une Maison des LGBT. Ce document est avant tout une ébauche destinée à évoluer, et un outil de travail collaboratif auquel toutes les parties du projet peuvent contribuer. Il ne constitue en rien un engagement strict à respecter les points abordés, tant qu'ils n'auront pas été validés par les différents partenaires.

**L'objectif de ce projet est de créer un lieu d'accueil convivial, original et central qui fédère les acteurs et actrices du monde LGBT+ pour mieux porter leurs revendications. Cet outil devrait ensuite mieux connecter la communauté LGBT+ avec les politiques, le monde économique et la société civile. Si l'objectif évolue comme tel, il pourrait devenir le porte-voix référent au service des associations et des LGBT+. Enfin, ce lieu tel qu'il est envisagé dans la version actuelle, doit également devenir un phare culturel et touristique pour la communauté LGBT+.**

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. État des lieux sur les centres LGBT+ existants.....</b>                              | <b>4</b>  |
| 1. Le modèle intégré municipal .....   | 4         |
| 2. Le modèle classique associatif subventionné .....                                       | 5         |
| 3. Le modèle non-associatif.....   | 6         |
| 4. Conclusion .....  | 7         |
| <b>2. Les missions envisagées pour un Maison des LGBT+ dans les Bouches du Rhône .....</b> | <b>10</b> |
| 1. Informer et soutenir les publics LGBT+ dans la lutte contre les discriminations .....   | 10        |
| 2. Être un outil logistique dédié .....  | 10        |
| 3. Être un lieu de convivialité pour les publics LGBT+ ou non.....                         | 11        |
| 4. Favoriser et valoriser la visibilité et la culture LGBT+ sur le territoire .....        | 12        |
| <b>3. Les besoins de fonctionnement d'un Centre LGBT pour les Bouches du Rhône .....</b>   | <b>13</b> |
| 1. Structures envisagées .....   | 13        |
| a. la Société Coopérative d'Intérêt Collectif .....  | 13        |
| b. Autre modèle de fonctionnement : le modèle associatif .....                             | 14        |
| 2. Ressources humaines .....   | 15        |
| 3. Besoins financiers estimés.....   | 17        |
| 4. Matériels de fonctionnement.....  | 17        |
| 5. Ressources financières .....  | 18        |
| <b>4. Annexes .....</b>  | <b>20</b> |
| 1. Société coopérative d'intérêt collectif ?.....  | 20        |
| 2. Les SCIC et les collectivités : points de repère.....                                   | 20        |



## 1. État des lieux sur les centres LGBT+ existants

En France et dans le monde, chaque centre LGBT+ possède ses particularités. Modèle économique, structure, missions ou encore partenaires différent selon la ville.

Le tableau présenté dans cette section résume les différences entre centres LGBT de France et d'ailleurs. Il nous permet de dégager différents modèles de fonctionnement utilisés, qui sont détaillé ici.

### 1. Le modèle intégré municipal

Le bâtiment et le personnel sont totalement pris en charge par la municipalité.

Dans le cas de Toulouse, la ligne directrice du Centre des diversités est une politique municipale dans laquelle s'intègrent les associations LGBT.

Le modèle toulousain est une cité des associations dédiée à la diversité. Un espace est dédié aux associations LGBT+. C'est avant tout un lieu de ressources, de rencontres pour les associations, qui a pour but de donner de la visibilité et de fédérer. Concernant le contenu, il est dépendant de la ligne directrice politique municipale.

#### Avantages :

- Le rôle du centre se concentre sur l'animation associative et aux contenus thématiques ;
- Tous les aspects logistiques inhérents au fonctionnement du lieu sont pris en charge par la municipalité, y compris financièrement sans que cela ne fasse l'objet de demande de subvention.

#### Inconvénients :

- Dépendance de l'action/du contenu : Le contenu des activités, les manifestations et de facto la ligne directrice militante est soumise au règlement intérieur municipal, à la politique de diversité de la ville... ;

**Projet Maison des LGBT+ Bouches du Rhône**

- Les actions et manifestations sont également dépendantes des employés municipaux ;
- Le lieu peut ne pas réellement être dédié qu'aux seules causes LGBT+ - Moins de visibilité ;
- Il est dépendant des horaires et du personnel de la mairie/métropole

## 2. Le modèle classique associatif subventionné

Une association se constitue pour fédérer les associations LGBT+ du territoire. Elle est indépendante et autonome. Ses adhérents sont les associations LGBT+.

Elle n'a pas vocation à produire du contenu thématique mais plutôt à articuler le contenu proposé par les différentes associations au sein d'un même lieu. Son objectif est de faciliter la vie des associations et d'être leur porte-voix, notamment pendant les grands moments (Pride, manifestations, réaction à un évènement).

Le budget est constitué sur le modèle classique des associations, c'est-à-dire par le circuit habituel de demandes de subventions qui se font annuellement et qui doivent être ventilées par thématique (Santé, emploi, diversité etc.) avec autant de dossiers que de thématiques. Le lieu est généralement mis à disposition, ce qui permet d'éviter une ligne de budget supplémentaire qui devrait constituer une demande de subvention.

### Avantages :

- Indépendance sur l'organisation du lieu et sur les manifestations organisées : contenu militant ;
- Les associations fonctionnent sur un modèle qu'elles connaissent bien et sont libres dans une relative indépendance.

### Inconvénients :

- Le financement est lié aux subventions (plus instable) à solliciter chaque année, nécessitant beaucoup de temps administratif pour réaliser les demandes.
- La gouvernance est strictement associative et de facto soumise aux aléas liés aux mouvements de personnes, de bureaux et plus généralement des bénévoles.
- Le modèle associatif n'est pas assez fiable pour permettre la levée de fonds de mécénats (fondations, entreprises, agences publiques etc.) et bénéficier d'une indépendance vis-à-vis des politiques.

### 3. Le modèle non-associatif

La principale différence avec le modèle associatif est liée aux modalités de gouvernance. C'est un organisme non lucratif indépendant et autonome.

La gouvernance est organisée autour d'un conseil d'administration élu par l'assemblée (adhérents) avec un-e Président-e du Conseil d'Administration.

La gestion est déléguée à un-e directeur-trice, qui est salarié-e et qui exécute la stratégie décidée par le CA. Il-elle est responsable de l'administration (collecte de fonds, gestion des affaires internes, gestion des membres, gestion RH, recrutement des bénévoles).

Tout comme le modèle associatif, l'objectif est de faciliter la vie des associations.

La gestion financière du-de la directeur-trice et du CA est soumise à l'avis d'un expert-comptable.

Le financement ne se fait pas uniquement par subventions mais principalement par des lignes budgétaires propres à un ministère (exemple santé) en complément de subventions locales.

Certains centres nord-américains organisent également la Pride, sinon, ce sont le plus souvent (comme en Europe) des associations indépendantes qui externalisent à une agence d'évènementiels.

#### Avantages :

- Autonomie et indépendance vis-à-vis de la politique militante choisie ;
- Dépendant de politiques budgétaires plus pérennes ;
- Gouvernance plus stable avec un-e président-e du Conseil d'administration et un-e Directeur-trice Général-e salarié-e ;
- Gestion professionnalisée et contrôlée qui permet de crédibiliser pour lever des dons, et des financements non publics – Près de 17% pour Montréal par exemple.

#### Inconvénients :

- Dépendance malgré tout aux financements publics 76% environs pour Montréal ;
- Il faut dégager un budget suffisant pour un équivalent temps plein (ETP) de direction (minimum 30K€ bruts)

#### 4. Conclusion

Nous identifions deux facteurs clés de succès :

- Se donner la possibilité de diversifier les financements :

La dépendance financière est une réalité sans activité lucrative. Elle est indissociable de l'engagement militant.

L'équilibre est difficile à trouver entre la diversité des sources financières et l'indépendance militante qui permet la liberté du contenu.

Il faut donc trouver un modèle de gouvernance et une organisation qui permettent de diversifier les sources de revenus (publics, particuliers, mécénat et privé).

Le modèle associatif, par son instabilité et par son manque de contrôle ne permet pas d'être suffisamment fiable pour obtenir des dons et des financements autres que les subventions. Il serait donc préférable d'envisager un modèle moins dépendant de l'instabilité du monde associatif avec une gouvernance plus stable.

- La stabilité de la gouvernance :

La présence d'un bureau salarié avec un directeur a le double avantage de :

- Stabiliser la présence d'une personne identifiable qui est maintenue malgré les mouvements du CA et les mouvements dans les associations ;
- Cela permet donc d'entretenir des relations pérennes avec les partenaires politiques, publics et privés et de les impliquer plus profondément permettant une gestion plus « paritaire » et moins focalisée sur la recherche de subventions.

## Projet Maison des LGBT+ Bouches du Rhône

| Ville                          | Nice  | Paris  | Toulouse   | Montreal  | Amsterdam  |
|--------------------------------|---|--|--|---|--|
| <b>Date de création</b>        | <b>2011</b>   | <b>1993</b>  | <b>2012</b>  | <b>1988</b>   |  |
| <b>Nom</b>                     | Centre LGBT Côte d'Azur   | Centre LGBT Paris-IdF  | Centre LGBT Arc en Ciel situé au sein de l'Espace des Diversités et de la Laïcité  | Centre Communautaire LGBTQ+ de Montreal   | Workplace Pride  |
| <b>Forme juridique</b>         | Association 1901  | Association 1901   |  | Corporation à but non lucratif  | N/A  |
| <b>Organisation</b>            | Association autonome qui fédère les associations par adhésion et qui investit un local - Financement sur la base de subventions - <b>Organisation autonome mais subventionnée</b> | 1 Association autonome qui va chercher subventions et financements et qui fait adhérer les associations en dessous - <b>Organisation autonome mais subventionnée</b> | La Mairie pilote le lieu et met à disposition, ressources et personnel + Une association qui applique la politique LGBT et les associations qui utilisent le lieu - <b>Organisation municipale - Le lieu n'est pas qu'un centre LGBT, il accueille 300 associations liées à la lutte contre les discriminations</b> (égalité des droits, accès au droits, égalité HF, Laïcité, LGBT+phobies et handicap) | Organisation autonome et indépendante des associations – 7 administrateurs et un directeur général responsable de l'administration (collecte de fonds, gestion des affaires internes, gestion des membres, gestion des ressources humaines, recrutement de bénévoles, etc.) | Conseil de surveillance + un conseil lié à une fondation (a priori institutions qui financent notamment des entreprises) + un bureau exécutif salarié avec un directeur et une équipe de 4 personnes. Le personnel est abrité par la fondation |
| <b>Gouvernance</b>             | CA: représentant.e.s de chaque association + membres du centre + membres financeurs - Bureau standard avec VPs par thématique   | 1 CA de 21 administrateurs.trices (10 associations et 11 personnes physiques) + un bureau standard (avec coprésident.e) + 3 membres                                  | Entièrement sous l'autorité de la municipalité - C'est une association qui anime l'espace LGBT avec une gouvernance associative  | 1 Directeur Général et 7 administrateurs  | Modèle proche de la Cité des Métiers de Marseille  |
| <b>Associations adhérentes</b> | 20  | 75   | 300  | 55  |  |
| <b>Salariés</b>                | 3   | 2  | 16   | 3   |  |
| <b>Bénévoles</b>               | 35  | 118  | nc   | 36  |  |



## Projet Maison des LGBT+ Bouches du Rhône

|                             |  |   |   |   |                                    |
|-----------------------------|--|---|---|---|------------------------------------|
| <b>Missions</b>             | Association loi 1901: un espace d' <b>accueil ouvert au public, un lieu d'information, de convivialité et d'accompagnement</b> . Le Centre LGBT Côte d'Azur est une <b>maison des associations</b> . Il veille aux conditions du bon développement de leurs activités et leur propose des projets fédérateurs. Il est pleinement ouvert sur la société avec la volonté de faire partager ses valeurs, par le dialogue et l'échange, dans une optique de progrès, de fraternité et d'éducation populaire. | Association loi 1901 qui lutte depuis plus de 20 ans <b>pour l'égalité des droits et contre les discriminations</b> liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Il accueille, informe et soutient les personnes gaies, lesbiennes, bies et trans, jeunes et moins jeunes, et leur offre un espace de convivialité, (activités, débats, expositions, spectacles, bibliothèque...), de santé (prévention, documentation, dépistage), de soutien (juridique, social, emploi, psy...) et de bien-être (gym, yoga, chant...). Il constitue un espace de visibilité et un lieu de ressources documentaires sur les questions LGBT et appuie ses 80 associations membres en favorisant leurs initiatives. | <b>Lieu d'accueil et de convivialité</b> pour les personnes LGBT et leurs proches. Arc En Ciel milite pour le respect des différences liées à l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Elle lutte contre les discriminations. | Améliorer la condition des membres de nos communautés en favorisant la concertation et en suscitant la prise en charge du développement communautaire et social par les individus et les organismes | Observatoire, recherche, formation |
|                             | <b>Budget global</b>   | 75 k€   | Estimé à 250K€  | Estimation à 1,2M€ (fonctionnement, personnel et investissements annuels) + 200K€ de subventions aux associations   | 105 k€                             |
| <b>Partenariats privés</b>  | Sidaction : 14 k€  |   |   | 11 k€   |                                    |
| <b>Financements publics</b> | 100 % : conseil départemental 11k€, ville 7k€ (plus mise à dispo des locaux), région 10k€, Sidaction 14k€  | A priori 100% - <b>Financement triennal</b>   |   | 90 k€   |                                    |
| <b>Dons</b>                 | 29 k€  |   | 100 %   | 1 k€  |                                    |
| <b>Ville</b>                | <b>Nice</b>  | <b>Paris</b>  | <b>Toulouse</b>   | <b>Montreal</b>   | <b>Amsterdam</b>                   |

## 2. Les missions envisagées pour une Maison des LGBT+ dans les Bouches du Rhône

### 1. Informier et soutenir les publics LGBT+ dans la lutte contre les discriminations

- Fournir une assistance psychologique aux victimes de discrimination liée à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre et/ou son statut sérologique
- Mettre à disposition une aide juridique aux victimes de LGBT-phobies par l'intermédiaire de partenaires spécialisés comme le Défenseur des Droits
- Organiser des événements de sensibilisation, de culture et de réflexion sur les questions LGBT+ et sur l'actualité territoriale, nationale et internationale associée

*Exemple : T-Time, SOS homophobie, FLAG !, Psygay, RAVAD, AIDES, CEL, Le Refuge, Autre Cercle + Défenseur des droits, institutions et entreprises concernées*

Créer une continuité et une visibilité dans la chaîne de soutien aux victimes de LGBT-phobie et de sérophobie

- Accueil et premier contact
- Prise en charge par les autorités
- Soutien psychologique et social
- Communication au grand public et aux pouvoirs publics

*Exemple : CEL, 3G, Planning Familial 13 + associations égalité F/H*

Organiser des temps non mixtes d'échange sur les questions de la femme et de la sexualité avec des intervenants extérieurs non associatifs LGBT

### 2. Être un outil logistique dédié

**Projet Maison des LGBT+ Bouches du Rhône**

- Organiser un guichet unique pour orienter le public LGBT+ du territoire des Bouches du Rhône vers les lieux, personnes ou associations les plus idoines en fonction de leurs besoins ;
- Faciliter la vie logistique des associations : salles de réunion, stockage, BAL, organisation de conférences, projections, centre culturel ;
- Faciliter la communication des associations et la visibilité des évènements et actions (site internet centralisant les informations, agenda, partenariat de diffusion privilégiés pour des actions) ;
- Organiser des formations à destination des acteurs et actrices de la vie LGBT+ : comptabilité, demande de subventions, communication, etc.

*Exemple : MUST, FrontRunners Marseille, Rando's Provence + STAPS, Département, Municipalités*

Participer à l'organisation, la mutualisation des ressources et la communication de GaySportMed et des évènements associés ainsi qu'à la promotion des équipes et évènements liés aux GayGames 2018

*Exemple : Autre Cercle PACA, Homoboulot, FLAG !, ENIPSE, CEGE, SNEG + CCI, Aix-Marseille French Tech, incubateurs, technopoles, Métropole*

Sensibiliser les entreprises locales aux problématiques LGBT dans le monde de l'entreprise, de la TPE à la multinationale, par des évènements dédiés aux professionnels

### 3. Être un lieu de convivialité pour les publics LGBT+ ou non

- Être un lieu de vie, de culture et de détente pour tou-tes quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre ;
- Offrir à tou-tes des services en prenant en compte la spécificité de chacun-e, en dehors de son orientation sexuelle ou son identité de genre ;
- Favoriser les échanges inter-associatifs de manière informelle ;
- Permettre aux associations de disposer d'un endroit convivial pour accueillir et organiser des évènements.

*Exemple : T-Time, Observatoire des Transidentités, SOS homophobie*

Organiser régulièrement des temps dédiés aux questions trans et intersexe avec une offre complète : Trans'Express, présentation des travaux de l'OdT/présentation thématique puis débat, temps d'échange non mixte T-Time

*Exemple : Tous les acteur·rices LGBT+ concerné·es*

Organiser des évènements fédérateurs et festifs lors des temps forts de l'année militante : IDAHOT, TDoR, journée des droits de la femme, etc.

#### 4. Favoriser et valoriser la visibilité et la culture LGBT+ sur le territoire

- Participer à la mémoire du mouvement et des populations LGBT+ par la création et la valorisation d'archives thématiques ;
- Faciliter la fédération des acteurs de la vie LGBT+ des Bouches du Rhône à travers des évènements conviviaux et des coopérations autour de projets communs ;
- Favoriser la coopération des acteurs/actrices de la vie LGBT+ du territoire avec les institutions, partenaires et associations locales :
  - Santé (AIDES, CEGIDD, AP-HM) ;
  - Étudiants (Collectif Kedge, AMU, etc.) ;
  - Questions trans ;
  - Réfugiés LGBT+ ;
  - Emploi (Pôle Emploi, mission locale)
  - Tourisme (Office de Tourisme)
- Participer activement à l'organisation de grands évènements.

*Exemple : Lieux communautaires et friendly, CEGL, SNEG + Office de tourisme, CCI*

Créer un agenda et une carte unique recensant les lieux et commerces LGBT+, disponible au centre mais également à l'office de tourisme et dans différents lieux, pour promouvoir la vie LGBT locale (bars et boîtes, restaurant, cinémas, lieux d'exposition, etc.)

*Exemple : Collectif IDEM, Polychromes, CEL, Mémoire des Sexualités + Municipalités, acteurs culturels*

Valoriser l'offre culturelle LGBT+ sur le département à travers une communication accrue et des propositions (et mises en contact) entre le milieu culturel et les artistes LGBT+ ou travaillant sur le sujet.

### **3. Les besoins de fonctionnement d'un Centre LGBT pour les Bouches du Rhône**

Environ 25 associations à destination des LGBT+ sont répertoriées sur le territoire des Bouches du Rhône. L'objectif pourrait se situer à 15 associations adhérentes.

#### **1. Structures envisagées**

##### **a. la Société Coopérative d'Intérêt Collectif**

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est un modèle de société à mi-chemin entre un fonctionnement d'entreprise et d'association.

Gérée par un conseil d'administration, celui-ci est composé sur le principe que chaque actionnaire a une voix, quelle que soit son importance en termes de participation financière, taille ou autre critère. Il est obligatoirement constitué des usagers de la société (dans notre cas les publics ciblés), des producteurs de contenu (les associations et acteurs de la société civile organisée) et d'une troisième catégorie extérieure à la société, comme les financeurs, collectivités territoriales ou partenaires publics ou privés.

Comme tout type de société, celle-ci peut être gérée par un directeur général ou une directrice générale, salarié-e ou non.

Ce type de société, en plein essor depuis la loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, permet notamment aux collectivités d'intervenir jusqu'à 50% au capital des SCIC (contre 20% précédemment). De plus, une SCIC doit statutairement réinvestir au moins 57,5 % de ses

bénéfices (dans le cas de revenus autres que des subventions) dans son capital propre afin de permettre des investissements futurs, non imposables.

Plus d'informations sont disponibles en annexe, disponibles également sur le site des SCIC : [www.les-scic.coop](http://www.les-scic.coop) .

b. Autre modèle de fonctionnement : le modèle associatif

Le modèle associatif type loi 1901 est également possible pour la gestion du Maison des LGBT+ des Bouches du Rhône. Éprouvé depuis de nombreuses années dans d'autres régions, le Maison des LGBT+ associatif bénéficie de nombreux retours d'expérience, et est maîtrisé par la plupart des partenaires envisagés.

Nous rappelons ici les principales particularités du fonctionnement associatif :

- Les adhérent·es potentiels sont caractérisés dans les statuts de l'association : personne physique ou morale, institution publique ou privée, entreprise, association dans le cas d'un collectif. Plusieurs possibilités et combinaisons sont possibles.
- L'association est dirigée par un conseil d'administration, généralement élu lors d'une assemblée générale ordinaire chaque année. Le conseil d'administration définit les lignes conductrices de l'association, ainsi que les priorités et les actions à mener dans le respect de l'objet de l'association.
- Le conseil d'administration désigne en son sein un bureau, composé a minima d'un·e président·e et d'un·e trésorier·e. En général, un·e secrétaire ainsi que des adjoint·es sont également élus. Le rôle du bureau est d'assurer la réalisation des actions décidées en conseil d'administration ; plus particulièrement, le président d'une association a également un rôle de représentativité.
- Une association peut recevoir des subventions publiques, mais également des dons. Le mécénat est possible lorsque l'association a été reconnue d'intérêt général ; dans ce cas, le donateur bénéficie d'un avantage fiscal sur le montant de son don à hauteur de 60%.

A noter : il est possible de basculer d'une association à une SCIC à tout moment.

---

## 2. Ressources humaines

Dans les modèles cités précédemment, les orientations et priorités sont définies par un organe décisionnaire de type conseil d'administration. Il est alors nécessaire d'envisager un modèle exécutif adapté à l'application et à la visibilité des décisions de ce conseil.

La représentation des adhérents et de leurs valeurs est assurée par une personne élue. Bénévole, cette personne sera le vecteur principal de communication avec le grand public et les différents partenaires du Maison des LGBT+.

L'application des décisions du conseil d'administration se fait par l'intermédiaire de salarié·es à plein temps, pour réaliser les missions du Maison des LGBT+ de manière efficace. Les besoins humains dépendent naturellement du fonctionnement, des locaux et du financement. Nous envisageons ici deux configurations, **sous contrôle direct du conseil d'administration** :

- *Configuration 1 (minimale)*
  - 1 chargé·e de projet
  - 1 webdesigner / community manager
  - 1 agent·e comptable
  
- *Configuration 2 (optimale)*
  - 2 chargé·es de projet
  - 1 webdesigner / community manager
  - 1 agent·e d'accueil administratif
  - 1 agent·e comptable

Les missions du chargé·e de projet sont :

- Développer et promouvoir les activités du centre LGBT (activités propres ou inter-associatives)
- Développer et collaborer avec les associations LGBT sur les projets inter-associatifs du centre LGBT
- Organiser les disponibilités du centre LGBT aux projets inter-associatifs (logistique, calendriers..)
- Suivre et accompagner les conceptions des projets inter-associatifs (demandes des associations, budget, délai..)
- Développer des partenariats publics et privés
- Recherche de fonds

- Rédaction d'un rapport annuel d'activité

Les missions du webdesigner/community manager sont :

- Créer la charte graphique et l'identité visuelle du centre LGBT
- Concevoir les illustrations, animations et typographies du centre LGBT
- Assurer le suivi et la mise à jour des éléments graphiques
- Développer la fréquentation du site web
- Collaborer avec le(s) chargé-e(s) de projet sur la communication visuelle des événements du centre LGBT et inter-associatifs

Les missions de l'agent-e d'accueil administratif sont :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique lors de l'ouverture du centre LGBT au public
- Assurer les tâches administratives sous la direction du chargé-e de projet et du webdesigner / community manager
- Aider à la bonne tenue du centre LGBT et de ses installations

Les missions de l'agent-e comptable sont :

- Suivi et gestion des recettes
- Suivi des budgets alloués aux différents projets
- Rédaction du rapport annuel financier
- Gestion des affaires sociales et fiscales

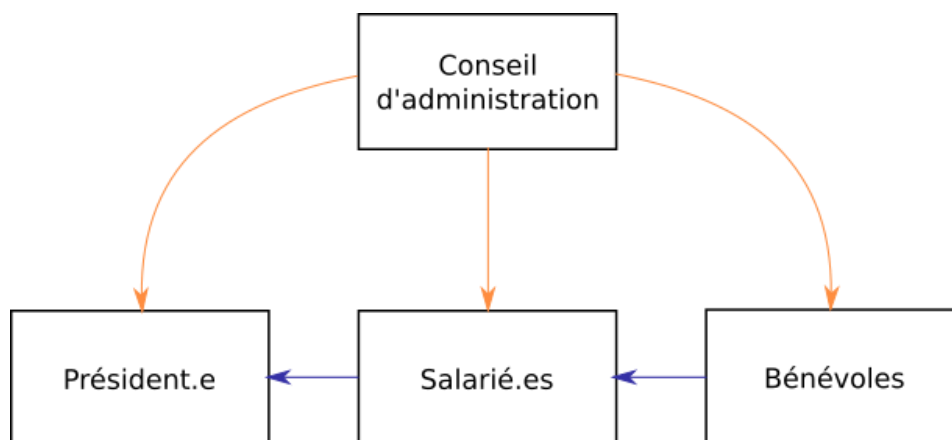


Figure 1 : Organigramme de la Maison des LGBT+



### 3. Besoins financiers estimés

#### Charges fixes

- Loyer – 36 k€

#### Personnel

- Chargé·e de mission – 1 x 32 k€
- Chargé·e de communication / Webmaster / Community manager – 1 x 32 k€
- Agent comptable·e – 1 x 32 k€
- Service civique pour l'agent·e d'accueil – 1,3 k€

#### Budgets charges courantes

- Budget de fonctionnement pour la convivialité – 12 k€
- Maintenance et ménage – 1,2 k€
- Budget de fonctionnement pour communication – 12 k€
- Budget de fonctionnement pour eau et électricité – 6 k€
- Budget pour comptabilité et fonctionnement administratif (assurance) – 5 k€ + 5 k€ pour rédaction du rapport annuel & financier (si partenariat privés)

|  |
|--|
| <b>Total annuel configuration 1 : 173,2 k€</b> |
|--|

|  |
|--|
| <b>Total annuel configuration 2 : 206,5 k€</b> |
|--|

### 4. Matériels de fonctionnement

Pour une visibilité optimale et un accès facilité depuis tout le territoire, le Maison des LGBT+ des Bouches du Rhône devrait se trouver dans l'un des arrondissements centraux et fréquentés de Marseille : 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements sont envisagés comme idéaux. Le

2<sup>e</sup> arrondissement serait également une possibilité, sur les axes de passage comme la rue de la République.

Le local devrait idéalement être au rez-de-chaussée, avec un accès et des installations adaptées aux personnes à mobilité réduite pour permettre à toutes et tous d'accéder au centre. Les équipements de base pour permettre un fonctionnement minimal sont envisagés comme étant :

- de l'équipement informatiques : ordinateurs, vidéoprojecteur, téléphone et accès Internet
- du mobilier d'accueil et de bureau
- un lieu d'archives et de consultation
- une salle polyvalente servant aux permanences, expositions et réunions/conférences (capacité: 100 personnes)
- eau et commodités

A terme, le centre LGBT devrait comporter, pour effectuer pleinement les missions citées précédemment :

- Un lieu d'exposition
- Un lieu convivial
- Des salles de réunion
- Une salle de projection
- Un ou des lieux de permanence pour les associations
- Une salle de consultation des archives LGBT
- Une aide juridique

## 5. Ressources financières

- Subventions publiques
  - Conseil départemental
  - Métropole
  - Ministères
  - Mairie de Marseille
  - Région PACA

- Adhésions des associations : 20 x 100 € = 2 k€
- Partenariat d'entreprises implantées localement à solliciter : Orange, AXA, Vinci Constructions, ONET, BNP Paribas, SMC, Rothschild Martin Maurel, Villages Clubs du soleil, Leclère Maison de Vente, Pébéo, Ricard, Station 7 BMW, Daher, Sodexo, etc.
- Mécènes divers dans un véhicule dédié (fondation, fondation abritée, équivalent de Société d'amis etc.) pour bénéficier des avantages fiscaux ;
- Partenariats semi-publics :
  - AP-HM
  - AMU
  - Kedge Business School
  - Institutions culturelles (Friche, BNM, Le Merlan, Théâtres (la Criée, Joliette, Les Théâtres), FRAC ;
  - Fondations

⇒ **Objectif : Créer un pool de partenaires sur des engagements triennaux**

Les ressources peuvent se décliner en :

- Implications financières
- Mécénat de compétence
- Accueil dans un lieu pour le loyer

## 4. Annexes

1. Société coopérative d'intérêt collectif ?

Source : <http://www.les-scic.coop>

2. Les SCIC et les collectivités : points de repère

Source : <http://www.les-scic.coop>